



## Le p'tit mot de l'animatrice

Une nouvelle année commence et avec elle de nouveaux projets !!!

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2015... Que cette année vous apporte beaucoup de bonheur, de joie, des tas de rires et la santé !!!

Souhaitons-nous également de beaux moments de complicité avec les enfants, des ateliers riches en sourires mais également des projets, des idées et l'envie d'avancer !!



« Gestion des situations difficiles de l'enfant » le 28 février, 7 mars et 21 mars

Soirée discussion débat avec Bénédicte CITERNE le 25 février

Chaque mois l'atelier « Petit cuistots » pour découvrir de nombreuses recettes et ravir nos papilles...

Carnaval à Chapdes-Beaufort le 17 février

Conférence sur le thème de l'autorité le 26 mars

## La rupture de contrat

- ✚ **Le préavis** : En cas de rupture, hors période d'essai, à l'initiative de l'employeur (pour autre motif que faute grave ou lourde) ou à l'initiative du salarié, un préavis est à effectuer. Sa durée est au minimum de :
  - 15 jours calendaires pour un salarié ayant moins d'un an d'ancienneté
  - 1 mois pour un salarié ayant plus d'un an d'ancienneté
- ✚ **La Régularisation** : Il est nécessaire de comparer les heures d'accueil réellement effectuées avec celles prévues au contrat dans le cadre de la mensualisation
- ✚ **L'indemnité de rupture** : En cas de rupture du contrat de travail, à l'initiative de l'employeur, celui-ci verse, sauf en cas de faute grave, une indemnité de rupture au salarié ayant au moins 1 an d'ancienneté avec lui. Cette indemnité sera égale à  $1/120^{\text{ième}}$  du total des salaires nets perçus pendant la durée du contrat
- ✚ **Documents à remettre au salarié** : Quelque soit le motif de rupture, l'employeur doit remettre au salarié son bulletin de salaire, un certificat de travail (avec date de début et de fin de contrat ainsi que la nature de l'emploi), une attestation ASSEDIC pour lui permettre de faire valoir ses droits.

**Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le RAM**

## Des sites pour occuper nos petites têtes blondes

www.coloriage-enfant.com  
www.hugolescargot.com  
www.teteamodeler.com  
www.auxpetitesmains.com

## Atelier « Petits Cuistots »

Cette année, un atelier cuisine « **Les Petits Cuistots** » aura lieu chaque mois sur les différents ateliers du RAM. Je compte sur vous pour me proposer des recettes faciles à exécuter (sucrées et salées) pour les enfants... Nous pourrions en fin d'année élaborer ensemble un livret de recettes !

## Le RAM ça sert aussi à ça !

Le RAM est un lieu « Ressource » à la fois pour les assistantes maternelles et pour les parents. L'animatrice du Relais est disponible pour recevoir les parents et leur future assistante maternelle pour expliquer et reprendre les différentes modalités du contrat de travail, la mensualisation, le calcul des congés et autre...

**N'hésitez pas !!**

## Formation des assistantes maternelles

Une nouvelle session est organisée pour la formation « **Gestion des situations difficiles de l'enfant** » le 28 février, 7 mars et 21 mars.

De plus, s'il y a suffisamment d'assistantes maternelles intéressées, la formation « **Gestion du stress et relaxation** » pourrait être mise en place d'ici l'été...

**Si vous souhaitez participer, contacter le RAM.**

## Travail et chômage

Les assistantes maternelles subissent, comme d'autres professions, des périodes de chômage, cette situation difficile peut donner lieu à une indemnisation. Lors du départ d'un enfant, n'hésitez pas à solliciter **Pôle Emploi** afin que vos droits soient évalués pour que vous puissiez bénéficier d'un complément de salaire, calculé selon les salaires perçus avant la rupture du contrat.

## Journée « Portes Ouvertes »

Le Ram souhaite mettre en place un groupe de travail pour organiser une journée « Portes Ouvertes » en mai prochain Au programme ; s'informer, découvrir, jouer...

Les personnes intéressées pour intégrer ce groupe de travail sont les bienvenues, je compte sur un plus grand nombre !!

## Formation 1°secours

4 assistantes maternelles ont participé à la formation 1° secours organisée par le Relais le 24 janvier dernier.

Une formation « recyclage » sera organisée prochainement...Si vous avez effectué votre formation il y a 2 ans ou moins, pensez y !!

## Bilan 2014 Quelques chiffres...

Cette année, le RAM a accueilli 2 073 personnes au total avec la participation de 1 264 enfants ! Par mois, ce sont environ 25 assistantes maternelles qui se déplacent au RAM accompagnées de 62 enfants en moyenne. On note également la participation d'une quinzaine de parents chaque mois.

Cette année 81 ateliers ont eu lieu, soit sept fois la possibilité de participer à un atelier par mois !!

Au mois d'octobre un record a été atteint puisque 87 enfants du territoire ont participé aux ateliers du RAM.

6 ateliers d'éveil, 6 ateliers motricité, et 7 ateliers intergénérationnels ont été mis en place cette année !

**Une année riche en émotions**



**Permanences Téléphoniques du RAM** : lundi 13H30/18H00 et Jeudi 13H30/16H30. Pour tous renseignements sur vos démarches administratives, votre contrat, la recherche d'un mode de garde vous pouvez contacter **Carole VERDIER animatrice** au : 06 40 75 40 39/ 04 73 88 75 58/ [ram@ccpsv.fr](mailto:ram@ccpsv.fr).



# FLASH BACK sur la fin d'année 2014



Atelier motricité à l'Ehpad de Pontgibaud avec Benjamin

Conférence « Diversification alimentaire » avec Salomé VERET



Atelier « Gâteaux de Noël » au RAM de Pontgibaud...



Première rencontre et appréhension avec Le Père Noël !!



Les assistantes maternelles venant de recevoir leurs agendas à Bromont-Lamothe



Didier de l'Ecole de Musique Intercommunale) chante pour les résidents de l'Ehpad de Pontgibaud et pour les enfants du RAM.



Spectacle « BRIN D'AIR » à Bromont-Lamothe



Le Père Noël au Pôle Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes



1<sup>o</sup> journée de formation « Gestion des situations difficiles de l'enfant » pour 12 assistantes maternelles du territoire.

